

DÉCISION DU MAIRE N°2022-55
MAINTENANCE LOGICIELS ARPEGE – PASSAGE SOUS OPUS
DES MODULES ETAT-CIVIL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22-4,

Vu la délibération en date du 3 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire l'exercice des compétences énumérées à l'article L.2122-22 précité,

Considérant que le logiciel état-civil est composé de différents modules de l'éditeur ARPÈGE et que la migration des différents modules sous la version Opus entraîne l'évolution du contrat de maintenance,

Considérant la souscription de 2 licences supplémentaires pour le module Adagio,

Considérant que ces modifications doivent être constatées par avenant,

Le Maire de Meulan-en-Yvelines

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer un avenant au contrat conclu avec la société ARPÈGE sise 13, rue de la Loire – CS23619 – 44236 Saint Sébastien-sur-Loire pour la maintenance des différents modules utilisés par l'état-civil.

ARTICLE 2 : précise que ces évolutions entraînent :

- D'une part les coûts complémentaires suivants pour l'année 2022 :
 - Adagio V5 : 355,20 € TTC / an, pour 2 licences supplémentaires
 - Mélodie Opus : 240,00€ TTC / an, pour la maintenance complémentaire de migration vers Opus
 - Requiem Opus : 48,00€ TTC / an, pour la maintenance complémentaire de migration vers Opus de 2001 à 5000 emplacements

- D'autre part l'évolution suivante des coûts de maintenance pour l'année 2023 :
 - Adagio V5 : 689,87 € TTC / an, pour 4 accès simultanés
 - Requiem Opus : 442,26€ TTC / an, accès simultanés en illimités
 - Maestro Opus : 371,88€ TTC / an, pour 3 accès simultanés
 - Mélodie Opus – Ibemol et Image : 2032,43€ TTC / an, pour 5 accès simultanés
 - Mélodie Opus E_Demat : 182,72€ TTC / an, accès simultanés en illimités

ARTICLE 3 : L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Le Comptable Public

Chacun est chargé en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.
Cette décision est transcrite sur les registres des actes administratifs du Maire.

Fait à Meulan-en-Yvelines, le **27 JUIN 2022**

Le Maire,
Président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines

Cécile ZAMMIT-POPESCU

